



ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

34, chemin des Colombettes, case postale 18, CH-1211 Genève 20 (Suisse)
☎ (41) 22 338 91 11 – Télécopieur (Registre international des marques) : (41) 22 740 14 29
Messagerie électronique : intreg.mail@wipo.int – Internet : <http://www.OMPI.int>

ARRANGEMENT ET PROTOCOLE DE MADRID CONCERNANT L'ENREGISTREMENT INTERNATIONAL DES MARQUES

Déclarations d'octroi de protection en vertu de la règle 17.6)

Depuis le 1^{er} mai 2006, l'Office de l'Arménie envoie au Bureau international des déclarations d'octroi de protection en vertu de la règle 17.6) du règlement d'exécution commun à l'Arrangement et au Protocole de Madrid.

À ce jour les Offices qui envoient des déclarations d'octroi de protection en vertu de la règle 17.6) sont les suivants : Arménie, Australie, Communauté européenne, Géorgie, Hongrie, Irlande, Japon, Norvège, République arabe syrienne, République de Corée, Royaume-Uni, Singapour, Suède et Turquie (soit 14 Offices au total). Cette liste sera prochainement consultable sur le site Internet de l'OMPI dédié au système de Madrid pour l'enregistrement international des marques à l'adresse suivante : <http://www.wipo.int/madrid/fr/>. Elle fera l'objet d'une mise à jour régulière.

Le 4 août 2006